DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT
D'AVESNES

CANTON DE
FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 AVRIL 2025

NOMBRE

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Josiane SULECK, Maire.**

18 Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme ~~MOUTON Christine,~~ M. FOUQUET Gérard, ~~Mme PIERARD Sophie,~~ M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme POTTIER Marie-Claude, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla,~~ ~~M. GERMAIN Frédéric,~~ Mme VERIE Nathalie, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, ~~M. LECOCQ Pierre-François,~~ ~~Mme TAQUET-Amandine,~~ Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole, ~~M. HASSELIN Bernard,~~ Mme DUBOIS Géraldine, M. BARSOUM Marc, ~~Mme MAÎTREPIERRE Sylvie,~~ Mme LEBEGUE Nathalie, M. LA GUERCHE Yves, ~~Mme BAILLY Christel.~~

De votants **23** Excusé(e)s avec pouvoir : TOUATI Leïla pouvoir à Mme MAGINET Véronique, M. GERMAIN Frédéric pouvoir à M. LECERF Johan, M. LECOQ Pierre-François pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, M. HASSELIN Bernard pouvoir à Mme DEVOS Carole, Mme BAILLY Cristel pour à Mme DUBOIS Géraldine.

2025/032

Fixation du nombre des adjoints

Un scrutin a eu lieu, Mme VERIE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite 24 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant que ce nombre de ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints ;
Considérant que par délibération en date du 3 juillet 2020, le nombre des adjoints avait été fixé à 7 ;
Considérant la démission au poste d'adjointe au maire de madame MOUTON Christine, 2ème adjointe ;
Considérant la démission au poste d'adjointe au maire de madame PIERARD Sophie, 4ème adjointe ;

Madame le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint vacant et de fixer à **6** le nombre des adjoints. L'ordre du tableau s'en trouvera automatiquement affecté. Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé des fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints. Cette règle prime sur celle de l'alternance paritaire.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente,
Après en avoir délibéré à la **Majorité** par 16 Voix Pour, 3 Contre (Mme DUBOIS Géraldine + procuration, Mme LEBEGUE Nathalie) et 4 Abstentions (Mme LABROY Christine, Mme DEVOS Carole + procuration, M. BARSOUM Marc),

- **Fixe** à 6 le nombre d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 30 Avril 2025

La secrétaire de séance,
Nathalie VERIE, conseillère municipale.

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,
Josiane SULECK, Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication